

# Éditorial



**Marc BERT**  
Rédacteur  
en Chef

La réalisation de soins médicaux à l'étranger, principalement des implants, connaît une certaine vogue aujourd'hui en raison des tarifs très avantageux proposés et de la promotion qui en est faite sur des sites Internet et lors de reportages télévisés diffusés à des heures de grande écoute. Si, pour certaines interventions comme la réfection d'un nez ou la correction de rides ou de poches pour lesquelles aucune maintenance n'est nécessaire, un seul séjour peut suffire (indépendamment du résultat : réussi ou raté...), les soins dentaires posent des interrogations supplémentaires, bien mises en évidence par la Lettre de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes ou d'autres sites Internet ([implant-danger.com](http://implant-danger.com)). Ces interrogations concernent la maintenance des travaux réalisés, les petites réparations ou réglages (le plus fréquent étant le resserrage des vis d'implants), les implants à replacer (95 % de succès générant mathématiquement 5 % d'implants à refaire...), la responsabilité du praticien en cas de mauvaise exécution du travail (quelle juridiction saisir ?) et le renouvellement des prothèses dans le temps sur des implants inconnus à la connexion non standardisée.

L'actualité donne hélas vie à toutes ces interrogations et nous sommes de plus en plus sollicités par des patients victimes de ce « tourisme médical ». Même si une intervention mineure est nécessaire, quel praticien honnête la prendra en charge, sachant que sa responsabilité professionnelle sera totalement engagée sur cette simple correction et qu'il peut être impliqué en cas d'échec de la thérapeutique (et le seul implicable, le praticien responsable étant à l'étranger...).

Le problème est bien plus important lorsque des malfaçons apparaissent, nécessitant la réfection de tout ou partie du travail réalisé sur un patient qui, faute de moyens (raison principale de son choix de traitement hors de l'hexagone...), ne peut pas plus envisager les frais nécessités par un ou plusieurs voyages et séjours à l'étranger que ceux d'un traitement nouveau dans notre pays.

Espérons que la presse « grand public », si prompte à s'enthousiasmer pour ce « tourisme médical », saura apporter pour une fois une information honnête sur ce sujet, en en présentant les avantages, mais aussi les inconvénients...

Marc BERT,  
Rédacteur en chef.

